

TRANSPORT SCOLAIRE, SLAM SCOLAIRE LES INSCRIPTIONS SANS MAJORATION C'EST JUSQU'AU 4 AOÛT !

Dans le cadre de sa politique de mobilités, Saint-Lô Agglo reprend en direct la gestion de l'organisation des transports scolaires intra-territoire à compter de la rentrée 2023-2024. **Les inscriptions au transport scolaire SLAM Scolaire sans majoration se termineront le vendredi 4 août.**

Inscriptions SLAM Scolaire : Sans majoration, c'est jusqu'au vendredi 4 août !



Attention : après le vendredi 4 août, une majoration de 20 € sera appliquée sur le tarif.



Pour quels trajets scolaires ?

Tous les trajets scolaires en car intra-territoire c'est-à-dire lorsque le domicile de l'élève et l'établissement scolaire sont situés sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

Les lignes inter-territoire c'est-à-dire lorsque l'établissement ou le domicile de l'élève n'est pas sur le territoire de Saint-Lô Agglo restent organisées par la Région Normandie.

Qui peut utiliser les transports scolaires SLAM Scolaire ?

Les élèves des écoles maternelles, élémentaires, des RPI, des collèges, des lycées et des établissements de formation : EREA, SEGPA, MFR, CFA, IFORM.

Les autres publics peuvent également solliciter l'utilisation d'un circuit SLAM Scolaire sous réserve des places disponibles.

Les tarifs

	Nouveaux tarifs proposés
Ecoles maternelles, élémentaires, RPI Internes	65€
<i>Externes et ½ pensionnaires</i> Collèges, lycées, autres établissements (EREA, SEGPA, MFR, CFA, IFORM)	130€
Tarification solidaire pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est inférieur ou égal à 500€ mensuels	½ participation familiale
Majoration retard de dépôt de dossier non justifié	20€
Duplicata carte défectueuse	Gratuit
Duplicata carte suite à perte, vol, détérioration...	10€
Inscription en cours d'année à compter du 1 ^{er} février 2024	½ participation familiale
Tarification commerciale « Autres publics »	10 € / carte de 10 trajets valable sur un seul trajet

Comment s'inscrire ?

Pour les élèves

L'inscription se fait [en ligne sur le site de l'Agglo saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr) (rubrique déplacement).

Un courrier avec la carte de l'élève sera envoyé sous 2 semaines.

Pour les autres publics

La demande est à effectuer uniquement [par téléphone au 02 14 16 01 14](tel:0214160114)

- du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h sans interruption du 20 juin au 4 août
- aux horaires d'ouverture de l'Agglo pendant les autres périodes

Un courrier avec la carte commerciale « 10 trajets » sera envoyé une fois les inscriptions des élèves terminées et sous réserve de places disponibles sur le trajet demandé.

À la rentrée

Les élèves doivent présenter leur carte au chauffeur du car à chaque trajet.

Pour les autres publics, la carte « 10 trajets » est également à présenter au chauffeur à chaque trajet.

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] saint-lo-agglo.fr -   